



Ville de
Maule

Liberté
Egalité
Fraternité

ARRETE PORTANT REGULARISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Boulevard Paul Barré

Du 22 juin 2026 au 06 juillet 2026

N/Réf. : OL/NB/EF – Arrêté n° 2026-111

Le Maire,

- VU** l'occupation du domaine public par Monsieur POTIN Stéphane au droit de son domicile au 11 Boulevard Paul Barré à Maule de divers matériaux sur la voirie sans autorisation,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de la Voirie Routière,
- VU** le Code de la Route,
- VU** le règlement général de voirie du 21/10/1965 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,
- VU** la délibération N° 2024-12-99 relative à la fixation des redevances d'occupation de la voirie,

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Régularisation de l'occupation du domaine public du 22 juin 2026 au 06 juillet 2026 sur un linéaire de 15 m.

ARTICLE 2 : DROITS DE VOIRIE

L'occupant devra verser à la première réquisition dans la caisse du Trésorier principal des Mureaux la redevance d'un montant total de neuf cents euros conformément à la redevance des droits de voirie applicable sur la commune.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Major commandant la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques,
- L'occupant.

Fait à Maule, le 20 juillet 2026.



Olivier LEPRETRE
Le Maire